

la fois, le tout conformément à l'Article V. de la Barriere, dont Copie m'a été communiquée. Ainsi Dieu me soit en aide.

Formulaire du serment que doivent prêter les Gouverneurs Hollandois dans les Places à eux confiées par Sa M. I.

JE N. N. jure & promets de garder fidellement à la Souveraineté & propriété de S. M. I. &c. . . . qui m'a été confiée, & de ne la pas remettre jamais à aucune autre Puissance, & que je ne me mêlerai pas directement ou indirectement, ni ne souffrirai pas que qui que ce soit, sous mon Commandement, se mêle d'aucune affaire concernant le Gouvernement Politique, Religion, & choses Ecclesiastiques, Justice & Finances, ni même en quoy que ce soit, contre les droits, privileges & immunités des Habitans tant Ecclesiastiques que Laïques, ou aucune autre affaire n'ayant pas relation directe à la Place qui m'a été confiée, & pour le maintien de la Garnison commise à mes soins; mais je laisserai tout cela à Sa M. I. & C. comme legitime Souverain, & aux Etats & Magistrats tant Ecclesiastiques que Laïques, pour autant qu'il en appartient à chacun d'eux. Promettant au contraire de les assister de main forte toutes & quantes fois que j'en serai requis, pour le maintien des ordres Politiques, & la conservation de la tranquillité contre tous ceux qui voudroient s'y opposer. Bien entendu, qu'il me sera permis d'exécuter les ordres que les Etats Generaux me donneront, conformément & en exécution du **Traité** entre Sa

Serment que les Gouverneurs Hollandois doivent prêter à l'Empereur.